

COMMUNE DE VION (Ardèche)



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2016 à 20h15

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Lydia PROTIN, Huguette JOLIVET, Catherine NALPOWIK, Colette BUTTARD, Philippe TERRY, Sylvain MAURIN, Frédéric SOUBEYRAND, Pascal MARCHANDIAU.

Absent excusé :

René VERGNES qui a donné pouvoir à Philippe TERRY.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 20h20

Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la réunion du dernier Conseil Municipal du 30 juin 2016, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

Décision modificative N° 1/2016 – Budget général :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de modifier le budget général 2016, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
202 (20) – Frais liés doc. Urbanisme (Modif. PLU)	- 1 800.00	10226 (10) Taxe d'aménagement	2 630.00
		165 (16) – Dépôts et cautionnements reçus	440.00
2041642 (204) Subvention au Service Assainissement	- 2 505.00	021 Virement de la section de fonctionnement	5 025.00
2151 (21) Réseaux de voirie	9 900.00		
2188 (21) – 164 « Acquisition Matériels divers »	2 500.00		
Total Dépenses d'investissement	8 095.00	Total Recettes d'investissement	8 095.00

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	5 025.00	70311 (70) : Concessions cimetière	1 193.00
		74121 (74) Dotation Solidarité Rurale	1 738.00
		752 (75) Revenues des immeubles	3 108.00
617 – Etudes et recherches	3 000.00	7713 (77) Libéralités reçues	1 986.00
Total Dépenses de fonctionnement	8 025.00	Total Recettes de fonctionnement	8 025.00
Total général Dépenses	16 120.00	Total général Recettes	16 120.00

Décision modificative N° 1/2016 – Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de modifier le budget Assainissement 2016, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
		13111 (13) - 25 Subvention Agence de l'Eau « Amélioration Traitement Station d'Épuration »	- 20 300.00
		1317 (13) - 25 Subvention Budget communautaire « Amélioration Traitement Station d'Épuration »	12 225.00
		1314 (13) Subvention communale	- 2 505.00
		021 Virement de la section de fonctionnement	10 580.00
Total Dépenses d'investissement		Total Recettes d'investissement	0.00

Section d'exploitation (= section de fonctionnement) :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
6132 (011) Locations immobilières	248.00	704 (74) : Redevance d'assainissement - PAC	9 230.00
61528 (011) Entretien et réparation/Biens	100.00	741 (74) Primes d'épuration de l'Agence de l'Eau	2 698.00
023 Virement à la section d'investissement	10 580.00		
Total Dépenses d'exploitation	11 928.00	Total Recettes d'exploitation	11 928.00
Total général Dépenses	11 928.00	Total général Recettes	11 28.00

Construction d'un terrain multisports (City-Stade) – Examen des offres et choix des candidats :

1^{er} lot : terrassement et création de la plateforme avec enrobé à chaud

3 entreprises ont déposé leurs candidatures qui ont été examinées en Commission des Travaux le 20 septembre. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la mieux disante, en l'occurrence l'Entreprise Riou TP de Mercuriol pour un montant de 28 586.05 € HT.

2^{ème} lot : fourniture et installation d'un terrain multisports

3 entreprises ont déposé leurs candidatures qui ont été examinées en Commission des Travaux le 20 septembre. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la mieux disante, en l'occurrence l'Entreprise Vert & Sport d'Alixan pour un montant de 40 287 € HT.

M. le Maire est autorisé à passer les commandes avec les entreprises retenues et à signer tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Taxe d'aménagement :

Cette taxe, qui remplace la TLE (Taxe Locale d'Equipement) s'applique aux autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le taux de 3% actuellement en vigueur.

Redevance d'assainissement :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la redevance d'assainissement collectif, recouvrée auprès des usagers raccordés ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées, est imputée sur le budget communal d'assainissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le taux actuellement en vigueur, à savoir, 0,95€/m3 d'eau potable consommée.

Participation Assainissement Collectif :

M. le Maire rappelle que cette participation est due par toute construction se raccordant au réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs actuellement en vigueur, à savoir :

Pour toute construction nouvelle et tout nouveau raccordement : 2 000 €/branchement

Pour toute construction existante, non desservie auparavant par le réseau communal et fonctionnant avec un assainissement individuel, se raccordant au nouveau réseau : 1 000 € par branchement.

Pour les constructions existantes du vieux village déjà raccordées au réseau communal et dorénavant desservies par le nouveau réseau : 500 € par branchement.

Travaux en régie :

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection du mur de soutènement, Rue des Carrières, à hauteur de la parcelle cadastrée D 1084, ont été effectués par les services municipaux pour un montant total de 4 790,18 € TTC, dans le cadre de travaux en régie.

Ces travaux ayant contribué à la valorisation du patrimoine communal, il convient de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section investissement par opérations d'ordre budgétaires. Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Convention entre les communes de Lemps et de Vion :

Cette convention a pour but de déterminer les charges respectives de chaque Commune dans le cadre des différents travaux de voiries mitoyennes.

Cette convention est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Collecte de vêtements usagés :

Depuis de nombreuses années, l'Association des Paralysés de France (APF) gère un point de d'apport sur notre commune (conteneur situé rue du Plantier). Tremplin Horizon de Tournon propose à la commune un service identique. Considérant que le système mis en place par l'APF donne satisfaction, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition faite par Tremplin Horizon de Tournon.

Participation aux frais scolaires de la commune de Lemps - Année 2014/2015 :

Comme les années précédentes, la commune de Lemps demande une participation financière à la commune de Vion pour les enfants de Bobon et environs scolarisés à Lemps. Cette participation est relativement modeste au regard de la réalité des coûts. Pour l'année scolaire 2013/2014, 3 enfants de Vion étaient scolarisés à Lemps, c'est pourquoi la commune de Lemps demande une participation de 40 € par élève, soit 120 €. L'intégralité du Conseil Municipal donne son accord.

Document unique d'évaluation des risques professionnels :

Il est fait obligation aux collectivités locales de mettre en place un document unique recensant et évaluant les risques professionnels encourus par l'intégralité du personnel communal. Ce document a été mis en place par Mme Catherine SOUBEYRAND, Mrs JP LEGER et JP VIVIER, adjoints, sans avoir recours à un cabinet spécialisé. La lecture faite de ce document à l'ensemble du Conseil Municipal n'appelle aucune observation.

Emploi d'un agent technique de 2^{ème} classe à temps non complet :

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un agent technique, à temps non complet (durée hebdomadaire : 9 heures 30), ayant sollicité le renouvellement de sa mise en disponibilité, à compter du 03 novembre 2016, pour une durée de 3 ans, M. le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel (renouvellement) durant cette période. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, la rémunération de l'agent contractuel étant fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Médecine professionnelle « santé au Travail » :

La commune de Vion adhère au service de la médecine professionnelle via le Centre de Gestion de l'Ardèche. La valeur unitaire de l'examen médical obligatoire fixée à 59 € en 2012 est portée à 62 € à compter de l'année 2016. Cette valeur est révisable annuellement. Une délibération est prise dans ce sens, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

Divers

Amélioration Traitement de la station d'épuration – Mise en place d'un 3^{ème} bassin et d'un film anti-racinaire sur les 3 casiers :

Malgré divers entretiens et courriers échangés entre le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (maître d'œuvre de l'opération) et l'Agence de l'Eau, il est particulièrement difficile de connaître le montant de la subvention que devrait être alloué à la commune par cet organisme. Cependant, devant l'urgence à mettre en place ce 3^{ème} bassin, il est décidé de lancer l'opération, un Fonds de Concours d'Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC) sera sollicité dans l'hypothèse où la subvention de l'Agence de l'Eau serait revue à la baisse. Le dossier de consultation des entreprises va être établi par le SDEA.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

La carte des aléas présentée par les Services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT) grevant considérablement les surfaces constructibles en centre village, il est décidé par le Conseil Municipal, à l'unanimité, de demander une expertise qualitative auprès du cabinet Alp'Géorisques basé à 38420 Domène. Cette première phase d'étude sera facturée 1 740 € HT.

Affaires scolaires :

Le tableau des effectifs à la rentrée scolaire 2016/2017, communiqué par le Directeur de l'école, fait état de 88 élèves, alors que 92 élèves étaient présents au cours de l'année scolaire 2015/2016.

Mmes Catherine SOUBEYRAND (adjointe) et Huguette JOLIVET (conseillère municipale) font un compte rendu détaillé des divers points traités au cours des dernières réunions. Aucun problème particulier n'est évoqué, hormis le financement du projet culturel de l'année scolaire 2016/2017, à savoir « les arts du cirque ». Mr David BONNET (adjoint) prendra l'attache des services du Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR) afin de connaître les modalités de financement du projet (6 000 €) avec les différents partenaires (Direction Affaires Culturelles, Commune et Amicale Laïque).

Services périscolaires : La mise en place du nouveau système de « réservation » des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), particulièrement souple, semble donner satisfaction. Il en est de même pour le service de la cantine scolaire, fourniture et livraison des repas dorénavant assurées par la société Plein Sud Restauration qui semble mettre un point d'honneur quant au choix des produits régionaux, comme dans la préparation des mets.

Participation citoyenne :

Le protocole de participation citoyenne a été signé le 07 septembre dernier entre M. le Sous-Préfet de Tournon-s/Rhône, M. le Maire de VION et le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Tournon-S/Rhône.

Projet de déplacement d'une canalisation d'eaux pluviales - Rue du Midi :

Les travaux de déplacement de la canalisation d'eaux pluviales enfouie sur la parcelle D 2004 seront pris en charge par la commune. Une estimation va être sollicitée très prochainement.

Stationnement des véhicules :

Le stationnement, parfois anarchique de certains véhicules à proximité de l'église comme Impasse des Goutelles, génère des problèmes de circulation pouvant revêtir un caractère grave dans l'hypothèse d'entrave à la circulation des véhicules de secours. La commission des travaux examinera la situation avant de proposer des solutions au Conseil Municipal.

Sécurisation Accès Zone artisanale – RD 86 :

Une demande est en cours pour la mise en place d'un îlot et d'un panneau Stop qui sécuriseraient l'accès à la zone artisanale de Vion.

Syndicat Départemental de Musique et Danse :

La commune adhère depuis plusieurs années à cet organisme. Des enfants de Vion bénéficient de cours dispensés à la Maison de la Musique et Danse à Tain l'Hermitage. Mme Huguette JOLIVET (conseillère municipale) ayant assisté à de nombreuses réunions, informe l'assemblée qu'une réforme du fonctionnement de cet organisme, suite à audit, sera prochainement mise en place, avec pour but essentiel de réviser les coûts, à la baisse.

Connexion informatique :

M. le Maire donne lecture des deux courriers de MM. BRACHET et MUSY, en date du 12 juillet et du 23 août 2016, concernant les problèmes de connexion informatique.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal :

M. le Maire rend compte de ses décisions, dans les domaines délégués :

- . Don à la commune : 1 986 €
- . Commande de travaux « Réfection Voirie communale de Bobon » à Sté EVTP : 9 858.00 € TTC (Imputation/Chap.itre 21 « Immobilisations corporelles »)
- . Changement Pompe Chaudière + Chauffe-eau à l'école par M. GHENIA – Entreprise Dépannage Chaudière à Vion: 852 € + 681.40 € TTC (imputation/Opération N° 164 « Acquisition matériels divers »)
- . Achat de 10 barrières à Mefran Collectivités : 660 € TTC (dépense imputée/Opération N° 164 « Acquisition matériels divers »)
- . Achat Illuminations à Mefran Collectivités : 1 848.00 € TTC (dépense imputée/Opération N° 164 « Acquisition matériels divers »)

Proposition d'attribution Tickets-restaurant au personnel communal :

M. le Maire propose de réfléchir à la mise en place éventuelle de tickets-restaurant en faveur du personnel communal. Une discussion est engagée. Cette question sera de nouveau abordée lors d'une prochaine séance.

Ouverture prochaine du Restaurant Les Platanes à VION :

Céline et Boris Berlioux auront le plaisir d'ouvrir prochainement le restaurant Les Platanes, situé au bord de la RD 86 à VION.

La Poste – Centre Courrier Tournon-sur-Rhône :

M. le Maire donne lecture du communiqué de presse, en date du 14 septembre 2016, du Syndicat Sud PTT Drôme Ardèche, portant sur les conditions de travail des postiers et le service rendu aux usagers.

Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône :

M. le Maire donne lecture de la demande d'engagement quant à la charte paysagère environnementale des côtes du Rhône, formulée par le Syndicat des Vignerons. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer cette déclaration d'engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.

VION, le 29 septembre 2016.

Le Maire,

Michel DARNAUD

